



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

métro

Question écrite n° 63413

Texte de la question

M. Gilbert Gantier expose à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement les graves désagréments éprouvés par les usagers du métropolitain dans l'après-midi du 26 juin 2001, lorsqu'ils ont découvert que les stations de métro Assemblée nationale, Invalides et Solférino avaient été fermées par mesure de sécurité, à l'occasion de la venue d'un chef d'Etat étranger rendant visite au président de l'Assemblée nationale. Les usagers du métro se sont trouvés ainsi renvoyés sans ménagement à la station Concorde, distante de plus d'un kilomètre, alors que la température extérieure dépassait 35° et qu'aucun moyen de transport terrestre n'était disponible, compte tenu des embouteillages de voitures qui encombraient le boulevard Saint-Germain et la place de la Concorde. Il lui demande si de telles mesures de sécurité s'imposaient vraiment lors de la visite d'un chef d'Etat et s'il ne serait pas possible, tout au moins, de prévenir les usagers du métropolitain et d'assumer dans de meilleures conditions la continuité du service public.

Texte de la réponse

Les fermetures de stations ou gares en raison d'événements exceptionnels, tels que visites officielles, commémorations et plus généralement manifestations sur la voie publique, sont décidées par la préfecture de police de Paris dans un souci de sécurité. Afin de limiter les désagréments consécutifs à de telles décisions, les informations permettant aux voyageurs de modifier leurs itinéraires sont données par voie d'affiches, sur les moniteurs vidéo installés à l'entrée des stations et par annonces sonores diffusées sur l'ensemble des lignes concernées et dans les stations en correspondance.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Gantier](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63413

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3788

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4934